

SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 11 NOVEMBRE 2014

INFORMA

Élections scolaires

La gouvernance des commissions scolaires

Les élections scolaires se sont déroulées et la démocratie scolaire, qui aurait dû nous permettre comme citoyennes et citoyens de nous assurer que l'école reflète les valeurs et les besoins de nos élèves, ne s'est pas réellement exprimée. À qui la faute? Pourtant, l'éducation, concerne tout le monde. On paie tous des impôts et des taxes scolaires pour financer nos écoles. L'école devrait être perçue comme bien plus qu'un simple déversoir de connaissances ou le lieu d'apprentissage d'un métier. C'est le reflet de nos valeurs communes, c'est l'apprentissage de la citoyenneté car une saine démocratie commence par une éducation en santé.



Maintenant que les élections sont passées, il faudra donc être attentif aux décisions que prendra le nouveau conseil des commissaires qui est depuis, réduit en nombre de représentants. Seront-ils plus transparents? Feront-ils des efforts pour assurer une plus grande participation de la population à leur réunion? Garderont-ils la même formule de leur rencontre informelle et non publique avant la vraie réunion? Bref, quels changements apporteront-ils pour rendre leur travail plus crédible auprès de la population?

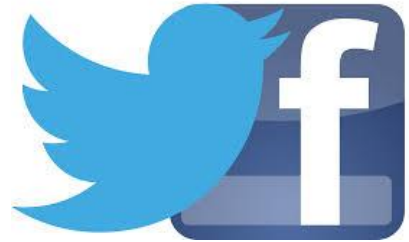
Et sur l'avenir réel des commissions scolaires

Beaucoup de rumeurs circulent. La plus proche de la vérité est celle que le statu quo ne sera plus possible. Pour le reste, le ministre devrait rapidement donner ses orientations car ses silences et les rumeurs n'aident en rien au climat dans le milieu. Chose certaine, des fusions et des dé-fusions (rappelez-vous la Régionale Louis-Hémon) ont déjà eu lieu à d'autres époques. On ne réinvente pas la roue. Donc, dès que nous aurons une annonce en ce qui a trait à d'éventuels changements, votre équipe syndicale, appuyée de sa fédération et de la centrale, a déjà du matériel en mains et saura vous donner les informations pertinentes afin d'éviter le plus possible le sentiment d'insécurité que cela pourrait occasionner.

UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE, D'INTERNET DES COURRIELS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX AU TRAVAIL

ATTENTION!

La plus grande prudence est de mise lorsque vous utilisez les outils de travail fournis par l'employeur à



des fins personnelles. Comme nous l'indiquent de nombreuses décisions des tribunaux, en utilisant les outils informatiques de l'employeur, nous apprenons que l'on peut difficilement invoquer le droit à la vie privée.

L'anonymat n'est aucunement garanti et l'employeur peut, en tout temps, vérifier tout le contenu de l'ordinateur que vous utilisez. Il peut également accéder aux courriels expédiés ou reçus. De plus, il peut aussi consulter vos publications sur les médias sociaux. Afin d'éviter de vous retrouver dans une fâcheuse posture, nous vous conseillons de limiter l'utilisation de l'ordinateur du bureau uniquement à des fins professionnelles, notamment l'adresse de courriel qui vous est prêtée et l'extrême prudence lorsque vous publiez des informations personnelles sur les médias sociaux.



Votre chapeau d'enseignant ne vous quitte jamais et nous savons pertinemment qu'il est plus lourd à porter que pour tout autre corps d'emploi. **Il faut se rappeler que ces sites sont**

plus publics qu'on le pense.



Une histoire d'austérité

Cette histoire commence dans un régime parlementaire britannique. Un gouvernement décide de sabrer les budgets dévolus à l'éducation et d'augmenter les frais de scolarité universitaires. S'en est suivi une très forte contestation étudiante, des manifestations, des actions de mobilisation qui apparaissent rapidement comme un prélude à un plus grand mouvement gagnant peu à peu toutes les sphères de la société.

Le gouvernement qui a mis de l'avant ces politiques avait également dans sa mire les prestations d'aide sociale ainsi que les programmes à la petite enfance et au soutien des familles. En gros, ce gouvernement s'attaquait aux services publics et aux services à la population. Cette dernière a décidé de se défendre.



Chacun doit contribuer... mais certains plus que d'autres

Dans cette société pourtant plutôt calme, qui en avait vu d'autres dans les années 1980, il semble difficile de voir d'où peut provenir la vigueur de cette contestation. À moins de regarder du côté des inégalités qui atteignent des niveaux incomparables. Ces inégalités se sont accrues depuis la crise de 2008 et les récents scandales concernant l'évasion fiscale des entreprises et des plus riches n'ont rien fait pour calmer la grogne...

Les citoyennes et citoyens de cette société délaissent les urnes et prennent de plus en plus la rue, s'organisent en comités locaux et contestent les décisions gouvernementales qui les frappent de plein fouet. Les syndicats, inspirés par la vivacité des mouvements étudiants, prennent des notes et préparent leurs propres mobilisations, organisées, concertées, plus inclusives, plus politiques. Ils demeurent la plus grande force d'opposition organisée, mais en se liant à des coalitions, ils réussissent à proposer des solutions de rechange à l'austérité.

Des compressions qui touchent tout le monde... ou presque

Il faut dire que le gouvernement ne laisse personne indifférent. Il tire aveuglément dans tous les sens : services de santé, bibliothèques, retraites, transports publics, aide à la réussite scolaire, aide aux victimes de violence conjugale, aires de jeux pour enfants, etc. Il est plus facile de mobiliser les gens quand ils sont personnellement affectés par les compressions et c'est exactement ce qui est en train de se produire.

Les seuls qui semblent être à couvert sont les plus fortunés et les entreprises qui, en plus d'avoir bénéficié davantage de la croissance de l'économie, sont à l'abri des compressions et de la tarification. Mieux encore, on continue de donner aux entreprises des subventions importantes pour qu'elles puissent générer des profits sur lesquels elles ne paient presque rien en retour...

Un ailleurs pas si lointain

Vous aurez compris que je ne parle pas du Québec même si certaines ressemblances apparaissent ici et là dans le récit ! L'histoire que je viens de vous raconter est celle du Royaume-Uni, sous Tony Blair et David Cameron, dans l'après-Thatcher. Le point positif est cette résistance dont ont su faire preuve les citoyennes et citoyens, les étudiantes et étudiants, les organisations syndicales, les organismes communautaires, les comités d'usagers, etc. Unis, ils ont réussi à faire reculer l'austérité. La menace plane toujours, mais elle est moins prégnante.

Ici, au Québec, alors qu'on parle de privatiser certains de nos services publics où l'on coupe dans l'aide aux devoirs, dans les bibliothèques, dans la petite enfance et où l'on lutte plus ou moins contre l'évasion fiscale tout en donnant des subventions importantes aux industries, la résistance s'organise. Dans les rues, sur les lieux de travail, dans les quartiers, des citoyennes et citoyens refusent qu'on brade les services à la population. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics invite la population à manifester contre l'austérité.

Le 29 novembre, c'est au tour du Front social d'organiser une vaste manifestation à Montréal et à Québec. J'y serai, et vous ?





Comme vous le savez déjà une grande manifestation est prévue à Québec et Montréal. Celle-ci est organisée par le groupe « Refusonslaustérité.org » auquel s'est associé les grandes organisations syndicales du Front commun (CSQ, FTQ, CSN) ainsi que d'autres organismes communautaires. 50 000 personnes sont attendues pour chacune des villes.

Le SELH (CSQ) organise un transport pour aller manifester à Québec le 29 novembre. Un départ est prévu de Dolbeau vers 7 h 30 jusqu'à Québec avec des arrêts en fonction des inscriptions reçues. Vos personnes déléguées ont reçus par courrier interne un formulaire pour procéder aux inscriptions. Celui-ci peut également servir à inscrire d'autres personnes (conjoint, voisins, amis, famille, enfants, etc.).

Le SELH (CSQ) organise un transport pour aller manifester à Québec le 29 novembre. Un départ est prévu de Dolbeau vers 7 h 30 jusqu'à Québec avec des arrêts en fonction des inscriptions reçues. Vos personnes déléguées ont reçus par courrier interne un formulaire pour procéder aux inscriptions. Celui-ci peut également servir à inscrire d'autres personnes (conjoint, voisins, amis, famille, enfants, etc.).



Le départ de Québec se fera vers 15 h.

Note : Le transport par *autocar voyageur* financé par la CSQ pour la manifestation est conditionnel à un minimum de 40 personnes.

L'horaire des lieux de départ vous sera transmis sous peu.

Front commun 2015

RENOUVELLEMENT DES
CONVENTIONS COLLECTIVES

AVEZ-VOUS SIGNÉ VOTRE
ENGAGEMENT?

Le thème de l'engagement est au cœur de la campagne du Front commun pour le renouvellement des conventions collectives du secteur public. En effet, c'est



en comptant sur la mobilisation et l'énergie de toutes et de tous que les négociateurs du Front commun parviendront à établir un rapport de force important avec le gouvernement, et ainsi obtenir les meilleures conditions de travail pour les travailleuses et les travailleurs des services publics.

C'est pourquoi nous vous invitons à signifier votre appui aux comités de négociation en signant votre carte d'engagement. Les cartes reçues par le Front commun seront par la suite déposées au Conseil du trésor par vos représentants syndicaux à un moment jugé opportun. Nous démontrerons ainsi la volonté des employés des services publics d'obtenir de meilleures conditions de travail et d'assurer l'avenir des services publics.

Source : www.frontcommun.org

Nous vous invitons donc à signer votre carte d'engagement le plus tôt possible car les personnes déléguées de votre école devront nous les rapporter **au plus tard le 24 novembre**.

SITE INTERNET FRONT COMMUN
2015

Nous vous invitons à visiter le site Internet du Front commun 2015 pour plus d'information sur la négociation et les actions qui seront posées au cours de la prochaine année.

**FRONT
COMMUN
2015**

www.frontcommun.org

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Vous prévoyez prendre votre retraite entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2018? Une session de préparation à la retraite vous est offerte par l'AREQ les **21 et 22 novembre** prochains à l'Hôtel Les Cascades à Alma.



Les frais d'inscription sont payés par le SELH (CSQ) et chaque membre inscrit recevra un montant forfaitaire de 75 \$ afin de couvrir une partie des frais de déplacement et de repas. De plus, votre conjoint(e) peut assister à cette formation moyennant des frais d'inscription de 60 \$.

Pour tout autre renseignement ou pour vous inscrire, contactez Andrée Ducharme au syndicat (418 679-3825).

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ?

Veuillez aviser Andrée Ducharme au syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le programme d'aide aux employés (PAE) s'adresse à tous les employés de la commission scolaire et offre jusqu'à six rencontres payées par employé.

Pour rejoindre le PAE en toute confidentialité :

1-800-363-2030

Nouveautés!

COURRIER INTERNE

Depuis peu, nous avons une boîte de réception du courrier interne au centre administratif de Saint-Félicien. Vous pouvez donc dès maintenant nous faire parvenir tous vos documents en indiquant **Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (Saint-Félicien)** sur votre envoi. Nous irons récupérer le courrier reçu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.



RÈGLE D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES 2014-2015

À la suite de la rencontre du comité local des stages du 15 octobre dernier, il a été décidé que la compensation accordée aux enseignants qui superviseront des stages pourra s'effectuer de trois manières :

- ↪ **Compensation en temps (3 ½ journées)**
- ↪ **Compensation en argent (700 \$)**
- ↪ **Compensation mixte :**
 - ✓ 1 journée compensée et 500 \$
 - ✓ 2 journées compensées et 300 \$
 - ✓ 3 journées compensées et 100 \$

Sur la dernière page, vous trouverez le formulaire « Compensation stagiaire ». Pour les stages d'automne, le formulaire devra être acheminé au plus tard le 21 novembre 2014 et pour les stages d'hiver, au plus tard le 29 mai 2015.

Nous vous invitons à consulter les règles d'encadrement des stagiaires 2014-2015 qui seront disponibles sous peu sur le site de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Vous pouvez communiquer avec nous au syndicat pour obtenir plus d'information à ce sujet.

Primes d'assurances 2015

Voici les tarifs concernant les primes d'assurances collectives qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015. Il s'agit des primes par 14 jours et la taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à celles-ci. De plus, lorsqu'il est question d'âge, le taux qui s'applique est déterminé selon l'âge atteint par la personne adhérente au 1^{er} janvier de l'année civile concernée.

| | INDIVIDUELLE | MONOPARENTALE | FAMILIALE |
|--|--|---------------|-----------|
| Maladie 1 | 34,11 \$ | 50,80 \$ | 84,15 \$ |
| Maladie 2 | 43,17 \$ | 64,48 \$ | 104,29 \$ |
| Maladie 3 | 54,47 \$ | 81,46 \$ | 129,50 \$ |
| Maladie (personne adhérente exemptée) | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Complémentaire 2 : Assurance salaire longue durée | | | |
| Régime A | 0,933 % du salaire | | |
| Régime B | 1,170 % du salaire | | |
| Complémentaire 3 : Assurance vie | | | |
| Assurance vie de base (personne adhérente) | Par 1000 \$ de protection : | | |
| - Premiers 5000 \$ | 0,000 \$ | | |
| - 20 000 \$ suivants | 0,032 \$ | | |
| Assurance vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe | Par 1000 \$ de protection selon l'âge de la personne adhérente : | | |
| - Moins de 30 ans | 0,016 \$ | | |
| - 30 à 34 ans | 0,018 \$ | | |
| - 35 à 39 ans | 0,024 \$ | | |
| - 40 à 44 ans | 0,033 \$ | | |
| - 45 à 49 ans | 0,052 \$ | | |
| - 50 à 54 ans | 0,087 \$ | | |
| - 55 à 59 ans | 0,152 \$ | | |
| - 60 à 64 ans | 0,212 \$ | | |
| - 65 à 69 ans | 0,300 \$ | | |
| - 70 à 74 ans | 0,373 \$ | | |
| - 75 ans ou plus | 0,805 \$ | | |
| Assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge | 0,92 \$ | | |



Formulaire « COMPENSATION STAGIAIRE »

STAGE AUTOMNE 2014

Je souhaite prendre ma compensation :

En temps (3,5 jours)

Important : les jours de congé devront être utilisés AVANT le 30 juin 2015.

En argent (700 \$)

- Avant le congé des Fêtes
 Avant la semaine de relâche
 Avant la fin de l'année scolaire

En temps ET en argent

Nombre de jours utilisés en temps : _____ jours

Important : les jours de congé devront être utilisés AVANT le 30 juin 2015.

Nombre de jours remboursés en argent : _____ jours

- Avant le congé des Fêtes
 Avant la semaine de relâche
 Avant la fin de l'année scolaire

Transmettre le formulaire dûment complété à Mme Audrey Piquette par courrier interne (centre administratif de Dolbeau-Mistassini), par courriel (piquettea@cspaysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur (418 276-8900).

AVANT LE 21 NOVEMBRE 2014

STAGE HIVER 2015

Je souhaite prendre ma compensation :

En temps (3,5 jours)

Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2015 : _____ jours

Nombre de jours reportés à l'automne 2015 : _____ jours

(devront être utilisés au plus tard le 4 décembre 2015)

En argent (700 \$)

- Avant la semaine de relâche (**TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 13 FÉVRIER 2015**)
 Avant la fin de l'année scolaire

En temps ET en argent

Nombre de jours utilisés en temps : _____ jours

Nombre de jours utilisés avant le 30 juin : _____ jours

Nombre de jours reportés à l'automne 2015 : _____ jours

(devront être utilisés au plus tard le 4 décembre 2015)

Nombre de jours remboursés en argent : _____ jours

- Avant la semaine de relâche
 Avant la fin de l'année scolaire
(TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 13 FÉVRIER 2015)

Transmettre le formulaire dûment complété à Mme Audrey Piquette par courrier interne (centre administratif de Dolbeau-Mistassini), par courriel (piquettea@cspaysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur (418 276-8900).

AVANT LE 29 MAI 2015

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant

Signature

École

Date